

NOS PARTENAIRES EQUIPEMENT ET SERVICES

septembre 2026

Bénéficiez des avantages accordés par nos partenaires adhérents et/ou aux clubs FFRS.

PARTENAIRES	AVANTAGES ADHÉRENTS
AUDIKA Le spécialiste de l'audition	Avantages clubs et adhérents Offert aux adhérents sur présentation de la licence de la saison en cours : - Remise de 11 % à 15 % /selon les modèles (hors produits relevant du 100 % santé), Grille de tarif à compter du 24 août 2026, - Un chargeur offert pour les aides auditives rechargeables (prix public : 200 €), - Remise de 10% sur les accessoires auditifs (téléphones, casques TV, réveils...) Voir condition en centre. À retrouver sur cette page : www.audika.fr/bien-entendre/retraite-sportive-ffrs
BRAXIERE ET CETERA Lingerie innovante	Médaille d'or au Concours Lépine 2019. Pour connaître les produits : www.braxiere.fr 15 % de réduction offerts aux adhérents avec le code : FFRS15
EVVO Pour une sensation naturelle de marche sur la neige	Avantages clubs et adhérents Offert aux adhérents : -20% de réduction sur tous les produits sur le site www.evvo-snow.com avec le code evvoffrs et jusqu'à 5 produits par adresse e-mail.
GRAND VISION Deux enseignes spécialisées en optique : GRAND OPTICAL, GENERALE D'OPTIQUE	Offres privilèges réservées aux licenciés FFRS, sur présentation du coupon correspondant (à télécharger depuis cette page) et de la licence en cours de validité. > Jusqu'à 200 € offerts sur les lunettes de vue > 20% de réduction sur les lentilles de contact et solutions d'entretien > 20% de réduction sur les lunettes de soleil (non correctrices) > 20% de réduction sur un équipement sport à la vue Important : Remises non cumulables avec les tarifs et réductions mutuelles (sauf conditions de votre complémentaire santé). Le tarif le plus avantageux vous sera proposé après simulation des différentes options de paiement (coupon de réduction, forfait de mutuelle, réductions incluses dans votre forfait, forfait 100 % Santé...) selon l'équipement choisi. Offres valables dans les magasins participants (les magasins franchisés ne sont pas tenus d'appliquer ces remises.
GUIDETTI Le spécialiste de l'équipement pour la marche	Avantages clubs et adhérents 15% de réduction aux adhérents sur bâtons et tout autre matériel Guidetti, sur www.guidetti-sports.com avec le code : FFRS0919 Tarifs préférentiels également accordés aux clubs et comités pour l'achat d'un kit « bâtons de prêt ». Détail de l'offre et bon de commande depuis cette page .
LA MUTUELLE FAMILIALE	Complémentaire santé accessible à tous les adhérents sur présentation de la licence en cours de validité. - Quatre niveaux de prestations possibles, à des tarifs négociés et collectifs (donc moins élevés que pour une offre individuelle) et sans distinction de région. - Pas de questionnaire médical, de limite d'âge ni de délai de carence (la couverture démarre à l'adhésion). - Pas d'évolution de la cotisation à partir de 81 ans. - Participation de 20 € sur la cotisation FFRS. Informations détaillées et demande de renseignements depuis cette page : - https://clubs.ffrs-retraite-sportive.org/la-mutuelle-familiale/
PICKLEBALL EUROSHERE	Remise de 10 % valable sur chaque commande sur le site : https://pickleballeurosphere.com/fr/ avec le code : FFRS

RELAIS THALASSO BÉNODET	Sur présentation de la licence, tarif préférentiel sur les forfaits thalasso, avec ou sans hébergement : - Journée à la carte (1/2 journée) : - 10 % (hors entrées seules au spa marin). - Cures hébergées ou non, de 2 à 4 jours : - 15 % - Cures hébergées ou non, 5 et 6 jours : - 20 % Séjour ou cure en individuel <u>Réservation</u> conseillée au moins 2 semaines avant le début du séjour au 02 98 66 27 00 ou resa-benodet@relaisthalasso.com. - Indiquer appartenance à la FFRS et N° de licence. <u>Règlement</u> : 30 % à la réservation, solde lors du séjour. Séjour ou cure en groupe (de 10 personnes min. à 30 max) <u>Réservation</u> 1 à 7 mois avant le début du séjour au service groupes : 02 98 66 27 04 ou commercial-benodet@relaisthalasso.com. - Indiquer appartenance à la FFRS et N° de licence des participants. - Devis personnalisé. - Un hôtel ou une résidence pourront être proposés, ainsi que des excursions ou sorties sportives. - Possibilité de navettes entre la gare et Bénodet. <u>Règlement</u> : 30 % à la réservation, 30 % 1 mois avant l'arrivée, solde lors du séjour. Prestations incluses, non incluses, tarifications, conditions d'annulation : Voir les conditions générales de vente. Important : Les prestations de thalasso y compris les consultations médicales ne peuvent donner lieu à aucun remboursement, même partiel, par la sécurité sociale
SACEM	Des tarifs préférentiels sont accordés à tous les clubs affiliés, dans le cadre de l'accord de partenariat entre la Fédération et la Sacem. • Consulter cette page : https://clubs.ffrs-retraite-sportive.org/extranet/responsables-comite-club/sacem/ <i>Cette page précise également les dispositions concernant les clubs proposant une activité en musique.</i>
SRIAS PACA Agents de la fonction publique d'État en région PACA	Avantage réservé aux agents relevant de la SRIAS Provence-Alpes-Côte d'Azur, actifs ou retraités, et à leur conjoint. • Subvention allouée sur la prise de licence dans un club FFRS de la région PACA, limitée à 1 fois par année civile et par adhérent. • Modalités sur le site de la SRIAS PACA : https://www.srias.paca.gouv.fr/ffrs-federation-multisports-adaptees-aux-seniors-de-50-ans/
VISORANDO Site Internet et application mobile de référence pour la randonnée. www.visorando.com	Offre groupe : 20 % de réduction sur la version payante de l'application, à partir de cinq adhérents d'un même club. La demande de code promo doit être faite par le club (voir plus haut Avantages clubs). - Chaque bénéficiaire crée et règle ensuite son abonnement depuis le site www.visorando.com. - L'abonnement à tarif préférentiel est sans limitation de durée. Le tarif sera maintenu par tacite reconduction si les coordonnées bancaires de l'utilisateur sont à jour.

PARTENAIRES	AVANTAGES CLUBS
AUDIKA Le spécialiste de l'audition	Pour les clubs : Possibilité d'organiser des journées de dépistage et des conférences. Documents accessibles depuis cette page : https://clubs.ffrs-retraite-sportive.org/extranet/adherents/partenaires
DECATHLON	ACTIV MEMOIRE Fourniture d'un kit par la FFRS, mis à disposition au magasin Decathlon le plus proche. Conditions pour en bénéficier : - Validation de la formation d'un animateur - Ouverture de l'activité avec un créneau fixe et régulier. Demande à constituer auprès de Laura Scortesse, conseillère technique fédérale. PARTENARIAT CLUB / MAGASIN <i>Sauf initiative locale spécifique, le sponsoring, le don d'argent et les remises ne constituent pas la base de notre accord. Chaque magasin Decathlon décide pour lui-même et n'est pas tenu de collaborer.</i> Ce que peut proposer Decathlon à votre club :

	- De la visibilité (affiches, stand ponctuel...), - Prêt ou don de matériel de sport, - Mise à disposition d'un espace, - Essai de vos activités par les clients lors d'un de ses événements, - Relai de vos événements publiés sur le site activites.decathlon.fr. - Aide sur commandes de matériel (tarifs préférentiels sur Decathlon Pro)... Ce que votre club peut proposer à Decathlon : - Initiations à vos activités dans le magasin, découverte d'une activité que vous lancez ou qui peine à démarrer, - Stand Decathlon sur l'un de vos événements, avec des tests de produits, - Participation à un événement de Decathlon, par exemple : Toutes en formes (femmes, le 6 mars), Eco mobilité (11 avril), Eco rando (16 mai), Activ'été (13 juin), Octobre bouge (20 octobre)... Pour aller plus loin : - Conseils pour engager votre démarche : Lettre Info partenaires de mars 2020 - Télécharger la convention de partenariat - Pensez à votre « com' » et découvrez les supports conçus par la Fédération : consultez la page communication. - Consultez la carte des implantations des magasins Decathlon (points bleus) et des clubs FFRS (points jaunes).
EVVO Une sensation naturelle de marche sur la neige	Offre clubs : Une remise de -30% pour toute commande groupée (à partir de 5 paires) sur tous les produits de la gamme EVVO sur le site : https://shop.evvo-snow.com. <u>Tarifs accessibles selon la procédure ci-dessous :</u> 1) Offre valable à partir de 5 paires 2) Création d'un compte client avec votre nom de club sur shop.evvo-snow.com 3) Validation du compte par EVVO. (Attention, sans cet accord, les tarifs affichés correspondent aux tarifs publics conseillés) 4) Retour sur la boutique shop.evvo-snow.com pour toutes vos commandes.
GUIDETTI Le spécialiste de l'équipement pour la marche	Avantages clubs et adhérents Offre clubs : Tarifs préférentiels accordés aux clubs et comités pour l'achat d'un kit « bâtons de prêt ». Détail de l'offre et bon de commande depuis cette page.
PICKLEBALL EUROSPHERE	Avantages clubs et adhérents Idem adhérents, voir plus haut
VISORANDO Site Internet et application mobile de référence pour la randonnée. www.visorando.com	Avantages clubs et adhérents Offre groupe : 20 % de réduction sur la version payante de l'application, incluant des fonctionnalités telles que : téléchargement des cartes topos France, Grande Bretagne, Belgique, Suisse, Espagne, partage de position en temps réel, logiciel de tracé plus évolué sur le site et un logiciel sur l'application pour créer et partager ses propres parcours, météo heure par heure, réductions chez d'autres partenaires... - Pour bénéficier de l'offre groupe, les clubs FFRS sont invités à adresser leur demande de code promo par mail à : groupe@visorando.com en indiquant les noms et adresses mail des bénéficiaires (un minimum de cinq personnes du même club est requis pour bénéficier de l'offre). - Chaque bénéficiaire crée et règle ensuite son abonnement depuis le site www.visorando.com. - L'abonnement à tarif préférentiel est sans limitation de durée. Le tarif sera maintenu par tacite reconduction si les coordonnées bancaires de l'utilisateur sont à jour. Webinaires de formation à l'utilisation de l'application. Les clubs (ou comités) intéressés peuvent demander l'organisation d'un webinaire (par mail à groupe@visorando.com) en précisant : - La date souhaitée, - Le nombre de participants (25 minimum) - Les attentes et le niveau de connaissance de l'application (découverte ou apprentissage des fonctionnalités avancées).